

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2023

FACILITER LE PASSAGE ET L'OBTENTION DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE -
(N° 947)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 64

présenté par
M. Warsmann

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après la seconde occurrence des mots :

« l'État »,

insérer les mots :

« et les collectivités territoriales compétentes en matière de formation professionnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de repli prévoyant une double initiative de l'État et des conseils régionaux.